

CONVOI POUR LA SOMALIE

Le *Programme alimentaire mondial* (PAM) a lancé un appel l'été dernier conjointement à l'*Organisation maritime internationale* (OMI) demandant une action internationale concertée pour mettre un terme à la piraterie au large de la corne de l'Afrique, dont les navires transportant de l'aide humanitaire à destination de la Somalie sont victimes. Le président de la république avait annoncé lors de la 62^{ème} assemblée générale des Nations unies que la France était prête à envoyer un navire militaire pour répondre à cet appel. L'avis *Commandant Ducuing* a appareillé le 15 octobre de Toulon pour se déployer au large de la corne de l'Afrique.

LE PAM EN SOMALIE

Aujourd'hui, selon le PAM, près de 1,5 millions de Somaliens dépendent de l'aide humanitaire internationale. Le PAM est l'acteur principal et quasi unique de l'acheminement de cette aide au profit des agences et des ONG actives en Somalie, la situation sécuritaire étant très difficile. Elle est passée de 11 200 tonnes d'aide alimentaire délivrées en 2003 à un objectif de distribution de plus de 78 000 tonnes pour l'année 2007. Le PAM doit encore acheminer près de 35 000 tonnes d'aide alimentaire d'ici à la fin de l'année par voie maritime. Or, les bâtiments qu'il affrète doivent faire face à une forte recrudescence des actes de piraterie.

Ainsi, depuis le début de l'année 2007, 17 attaques ont été recensées au large des côtes somaliennes contre dix pour toute l'année 2006. Quatre navires du PAM ont été attaqués en trois ans, dont deux cette année. L'un d'entre eux a réussi à s'échapper, l'autre a été saisi.

Ces attaques sont menées par des brigands et des pirates organisés et déterminés. Le navire est conduit au mouillage le long des côtes somaliennes, l'équipage, retenu en otage, fait l'objet d'une demande de rançon.

En conséquence, le PAM qui affrète des navires auprès d'armateurs locaux, les seuls acceptant de répondre aux appels d'offre, doit payer des primes d'assurance de plus en plus importantes et a des difficultés croissantes pour trouver des armateurs acceptant de louer des navires pour ces transports à haut risque.



L'ACTION DE LA FRANCE

Sous réserve des accords juridiques nécessaires et en cours de négociation, la France a proposé d'assurer la sécurité rapprochée des bâtiments que le PAM affrète vers Mogadiscio et ce, pendant deux mois. Elle agira conformément au droit de la mer et aux accords bilatéraux définis avec les pays concernés (la Somalie et l'Etat du pavillon des cargos affrétés par le PAM). Les modalités précises de cette assistance qui comprennent l'accompagnement par un bâtiment de combat de la Marine nationale sont en cours de définition avec le PAM.

La France espère par cette initiative, contribuer à améliorer la distribution de l'aide humanitaire à la population somalienne et souhaite que d'autres Etats se proposent par la suite pour reprendre et poursuivre la protection des navires du PAM. La France est prête à partager toute l'expérience acquise dans le montage et la conduite de cette opération.